

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HERISSON**

Délibération n°77/2020

Nomenclature ACTE :
7.5 Subventions

L'an deux mil vingt, le **lundi 7 décembre** à 20 H 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu non habituel de ses séances au vu du contexte sanitaire actuel, sous la présidence de Madame Stéphanie CUSIN-PANIT, maire.

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nb de suffrages exprimés
15	13	15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Etaient présents : Stéphanie CUSIN-PANIT, Gilles JACQUET, Nicole BUVIN, Olivier PERRIER, Cheyenne GREAULT, Emilie BERGONHE, Denis BONNEAU, Damien LESPINASSE, Nicolas CHEVALLIER, Aurélie GILBERT, André EMMENDOERFFER, Philippe PERCHE et Josette DOURBIAS.

Pouvoirs :

Christian FOURNET à Emilie BERGONHE
Yolande PASQUET à Philippe PERCHE

Date de la convocation :
2 décembre 2020

Secrétaire de séance : Gilles JACQUET

Date d'affichage :

SUBVENTION A LA COOPERATIVE SCOLAIRE DU R.P.I.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le :

Madame le Maire donne lecture d'un courrier reçu de l'équipe enseignante de Hérisson demandant l'attribution d'une subvention pour la Coopérative Scolaire du R.P.I..

Elle rappelle que cette association permet de financer les projets et sorties pédagogiques des élèves grâce aux cotisations annuelles volontaires des familles et aux bénéfices des actions engagées par l'association (vente de calendriers, chocolats, kermesse...).

Elle précise également que sur les trois communes du R.P.I., seule Hérisson ne participe pas financièrement au soutien de la Coopérative Scolaire.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de verser une subvention de 200,00 € en soutien aux activités de la Coopérative Scolaire du R.P.I..

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Hérisson, le 15 décembre 2020
Le Maire,

Stéphanie CUSIN-PANIT

